Communiqué de presse

Le Crédit Mutuel Arkéa, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels signent un partenariat avec l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique

Pessac, le 10 novembre 2023 **- Dans le cadre de la filière maritime du groupe lancée en 2022, le Crédit Mutuel Arkéa, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels (ABEI) deviennent partenaires privilégiés de l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA). Ces nouveaux partenaires accompagnent désormais l'APPA dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement responsable des activités de ses 53 ports de plaisance, que ce soit sur le plan économique, environnemental ou touristique.**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'une filière maritime qui rassemble l'ensemble de ses expertises en financement et investissement dans le but d'accompagner au quotidien l'ensemble des acteurs de la mer dans leurs transitions vers des modèles économiques plus durables. Agrégateur de solutions, le groupe, devenu société à mission en 2022, souhaite soutenir l'innovation en faveur d'une économie bleue responsable. Activement présent dans la voile et la course au large, ce partenariat avec l'APPA traduit l'ambition du groupe de renforcer son champ d'action par l'accompagnement cette fois-ci des ports de plaisance de la façade atlantique, notamment sur la Nouvelle-Aquitaine, un de ses territoires historiques.

Les ports de plaisance sont au cœur de nombreux enjeux qui touchent le secteur maritime. L'ambition de l'APPA, au travers de ce partenariat avec le Crédit Mutuel Arkéa, est de renforcer son action en faveur du développement économique de ses ports de plaisance, implantés de la Loire-Atlantique au Pays Basque Espagnol, en harmonie avec la préservation des écosystèmes marins et côtiers. Elle s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement déjà proposé par la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la filiale dédiée aux marchés des entreprises, des acteurs publics et institutionnels locaux et des acteurs de l'immobilier.

L'APPA, qui génère près de 300 emplois directs et compte une capacité d'accueil de 29 500 anneaux, bouées et corps-morts, a en ce sens établi une Charte de bonne gestion environnementale à destination de tous ses adhérents. Des audits pratiques sur la mise en oeuvre de cette Charte ont

permis de définir pour chaque port des travaux ou actions à mener afin de répondre aux objectifs environnementaux fixés : prise en compte de la préservation de la biodiversité ; gestion des sédiments de dragages ; amélioration de la qualité des eaux et des réseaux d'assainissement ; traitement des déchets et opération de dépollution d'urgence ; définition de zones de mouillage organisées ou encore gestion du trait de côte.

En complément, l'association travaille depuis 2018 à la mise en œuvre de la "Démarche Environnementale Atlantique" qui vient s'appliquer à tous les ports aquitains puis à terme, à l'ensemble de la façade atlantique. Ce partenariat avec la filière maritime du Crédit Mutuel Arkéa constitue donc un levier supplémentaire afin de créer des opportunités de croissances durables, en cohérence avec l'exploitation responsable des ressources côtières et marines.

"*Outre la Charte de bonne gestion environnementale et la Démarche Environnementale Atlantique, les Ports de Plaisance de l'Atlantique se sont engagés dans une démarche environnementale pragmatique et efficace. Au travers de la certification AFNOR « Ports Propres » que l'APPA soutient et favorise, les ports de plaisance de notre territoire engagent des réflexions et des actions pour une meilleure prise en compte de leur activité sur le milieu environnant. Cela suppose évidemment des démarches de sensibilisation et de communication, mais pas uniquement, puisque des équipements et infrastructures portuaires doivent être adaptés, repensés et financés. C'est tout le sens du partenariat entre l'APPA et le Crédit Mutuel Arkéa, partenariat dont nous nous réjouissons : pouvoir compter à nos côtés sur un groupe bancaire régional connu et reconnu, engagé dans les problématiques locales et environnementales, afin de mettre en œuvre les actions environnementales qui feront la plaisance de demain*."
Germain Stoldick, Directeur général du Port d'Arcachon et Président de l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique

"*La plaisance constitue un secteur essentiel et très dynamique du maritime, qui doit relever de nombreux défis environnementaux. C'est un secteur pleinement engagé pour une pratique plus durable vis-à-vis des écosystèmes côtiers et maritimes, tout en assurant le développement économique et touristique au niveau local. Nous sommes convaincus que la coopération des acteurs publics et privés sur ce sujet permet de faire avancer plus rapidement ce type de projet et c'est en ce sens que nous sommes très fiers de ce partenariat avec l'APPA, qui agit par ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, l'un des territoires historiques du Crédit Mutuel Arkéa.*"
Cédric Malengreau, Directeur du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa

"*Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest souhaite accompagner les ports et la plaisance face aux enjeux auxquels ils doivent faire face, notamment après les récents événements climatiques. Notre volonté est par ailleurs d'accompagner l'ensemble des acteurs de la mer dans leur adaptation et transition.*"
Antoine Michaud, Directeur Général du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

"L'APPA, acteur majeur de l'écosystème maritime de la façade atlantique regroupant des acteurs privés et publics autour de ses 53 ports de plaisance, s'engage avec force dans une "démarche environnementale atlantique" afin de faire rimer économie bleue et préservation de l'environnement du littoral. Cette démarche répond parfaitement aux enjeux d'accompagnement de notre banque en

partenariat avec les acteurs portuaires, notamment, par la mise à disposition de notre gamme de financement ESG. Nous sommes donc particulièrement heureux de soutenir l'APPA et ses membres pour relever ces défis."
Cyril Cury, Directeur de clientèle institutionnels Nouvelle Aquitaine chez Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

*De gauche à droite : **Philippe Renier**, Adhérent APPA et Directeur Accès et Aménagement au Grand Port Maritime de Bordeaux, **Clément Piedrafita**, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, **Bruno Clément**, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, **Maïwenn Abgrall**, Crédit Mutuel Arkéa, **Samuel John-Gaultier**, Directeur du Secrétariat Général & de la Direction Commerciale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, **Cyril Curry**, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, **Germain Stoldick**, Président APPA et Directeur Général du Port d'Arcachon, **Boris Lesimple**, Administrateur APPA et Chef de Brigade Fluviale à Bordeaux Métropole, et **Léone Breton**, Déléguée Générale APPA.*

À propos du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le groupe coopératif Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir …). Il compte plus de 11 000 salariés, 2 600 administrateurs, plus de 5,1 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et affiche un total de bilan de 189,1 milliards d'euros.

Premier groupe bancaire à se doter d'une Raison d'être en 2019, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu une entreprise à mission en 2022 et s'engage au travers de son plan stratégique "Transitions 2024" à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs afin de se positionner comme le partenaire financier agile et innovant des transitions d'avenir. Présent sur l'ensemble du territoire national, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de maintenir ses centres de décisions en région. Il est un acteur majeur de la création d'emploi sur ses territoires, et s'appuie sur une dynamique de recrutement continue. Le groupe a acquis la conviction que le développement local ne peut se faire qu'en alliant le financier et l'extra-financier. C'est la raison pour laquelle Crédit Mutuel Arkéa est la première banque française à avoir développé une méthode inédite de calcul de la performance globale. Cela lui permet de prendre en compte l'ensemble des impacts financiers, sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités et celles de ses parties prenantes.

Contact presse : Solen Deltour - 06 30 80 38 78 - solen.deltour@arkea.com

Suivez-l'actualité du Crédit Mutuel Arkéa sur les réseaux sociaux **c m - a r k e a . c o m**

À propos de l'APPA

L'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA) est une association Loi 1901 qui soutient, défend et représente les intérêts de ses adhérents, les acteurs de la profession. Créée en 2004, l'APPA est la continuité de l'Union des Ports de Plaisance du Ponant ; elle est le lien entre les gestionnaires de ports, les professionnels privés, les pouvoirs publics et tous les partenaires du secteur du nautisme et de la plaisance. Aujourd'hui l'APPA regroupe 53 ports de plaisance, de Pornichet à Hendaye et représente la grande majorité des ports de plaisance de la façade Sud Atlantique. Au sein de son Conseil d'Administration, toutes les zones géographiques sont représentées et organisées en trois grands bassins de navigation : Loire-Atlantique et Vendée (Nord), Charente-Maritime (Centre), Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques (Sud). Tous les types et structures gestionnaires de port y sont également représentés : gestion de droit public, gestion de droit privé, maritime, fluvial et lacustre. En vue du développement des ports de plaisance de l'Atlantique, le Conseil d'Administration, présidé par Germain Stoldick, et la Déléguée Générale, Léone Breton, travaillent à animer la façade atlantique autour de quatre axes stratégiques :

- La prise en compte de l'environnement pour une gestion durable

Au regard des enjeux environnementaux et économiques, l'engagement des ports de plaisance vers la Certification AFNOR Ports Propres est une priorité. L'APPA s'engage à accompagner ses adhérents dans leur démarche de certification.

- Le développement économique et touristique des ports, un enjeu pour nos territoires

Les ports de plaisance sont un espace entre terre et mer, une destination touristique qu'il convient d'intégrer au sein d'un territoire. L'APPA s'engage à représenter ses adhérents aux sein des institutions locales, régionales, nationales.

- Formations et emplois : la montée en compétence de nos agents

Les ports de plaisance sont un vivier d'emplois, permanents et saisonniers, techniques et administratifs. L'enjeu est la montée en compétences de ces agents, la formation et la fidélisation de ces collaborateurs.

- La plaisance de demain : l'anticipation des nouvelles pratiques et nouveaux enjeux

La démocratisation de la plaisance est permise par de nouveaux modes d'accès à la mer. Accompagner les gestionnaires de ports dans l'anticipation de ces nouvelles pratiques est un enjeu majeur pour l'APPA.

Contact presse : Léone Breton – 07 89 59 04 07 - l.breton@ports-appa.fr